

# Règlement du concours photos

## Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de la 60<sup>ème</sup> année de parution de la revue locale Sous les Arcades éditée par l'association du même nom, un concours de photos, ouvert à tous, est organisé du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025. Ce concours photos a pour thème :

*“Élevages et paysages du Haut Agenais”.*

## Article 2 : Conditions de participation

Toute personne, qu'elle soit habitante ou non du territoire du Monflanquinois peut participer.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation ~~du~~ au concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

Le participant, s'il est mineur, doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur des photos présentées. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété des photos.

## Article 3 : Les conditions techniques des images

Les images proposées doivent répondre aux conditions suivantes :

- Photos prises entre le 1/9/2024 et le 31/8/2025
- Photos représentant des animaux d'élevage en extérieur mettant en valeur un paysage du territoire couvert par la revue Sous les Arcades (Communauté de Communes des Bastides du Haut Agenais Périgord et Lacapelle-Biron)
- La photo ne doit pas porter atteinte aux valeurs portées par la revue, au droit d'auteur, aux droits moraux, intellectuels ou de la vie privée d'une entité ou d'une personne.
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web...
- Les photos peuvent être prises à l'aide de tout type d'appareil
- Formats acceptés : jpeg
- Résolution et taille de fichier minimum : 300 dpi et 3 Mo
- Les images peuvent être améliorées via les outils disponibles sur l'appareil (appareil photo numérique ou téléphone ou autre) ou des logiciels de type « Photoshop© », dans le but de clarifier ou de mettre en valeur le contenu de l'image mais **sans en modifier le contenu**.
- Chaque participant peut présenter 12 photos au maximum.

## Article 4 : Légende et mentions d'accompagnement

L'image proposée doit être accompagnée des informations suivantes.

- Nom de l'auteur
- Date du cliché
- Lieu (commune et lieu-dit ou hameau) du cliché

Chaque photographe est invité à donner un titre et/ou une description de son cliché (impression, perception, ressenti...). Si vous connaissez le nom de l'éleveur ou de l'élevage, c'est un plus.

## Article 5 : Adresse et date limite d'envoi des photos

La date limite d'envoi est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les photos sont à envoyer à l'adresse mail suivante : **concours.sla@gmail.com**

Un courriel sera envoyé indiquant la date de réception.

## Article 6 : Jury

Le jury composé de 5 personnes dont des bénévoles de Sous les Arcades et au moins un professionnel externe à la revue, sélectionnera 30 images parmi tous les clichés reçus.

Parmi cette sélection trois prix seront attribués : deux prix décernés par le jury et un prix du public.

Ce dernier sera décerné sur base des votes du public en ligne ouverts à tous.

Les photos non retenues dans la sélection ne seront pas utilisées par la revue.

## Article 7 : Critères de sélection

Qualités visuelles de l'image : esthétique, émotion

Représentativité de notre territoire : mise en valeur d'un paysage typique, illustration du caractère rural du territoire, caractère typique ou au contraire atypique pour la région des animaux d'élevage représentés.

## Article 8 : Prix

La sélection des images du concours sera dévoilée le 15/10/2025 sur le site internet, la page Facebook et dans la revue.

Les participants sélectionnés seront avertis par e-mail à la même date.

- 1<sup>er</sup> prix du jury : 2 ans d'abonnement à la revue Sous les Arcades et un tirage A3 encadré de la photo primée.
- 2<sup>ème</sup> prix du jury : 1 an d'abonnement à la revue Sous les Arcades
- Prix du public : 2 ans d'abonnement à la revue Sous les Arcades et un exemplaire au choix parmi les numéros spéciaux des éditions Sous Les Arcades.

Les prix seront remis aux gagnants lors de la fête de la Saint André 2025.

## Article 9 : Droits de publication, droits d'auteur et droits à l'image

Les lauréats et les finalistes s'engagent à consentir à l'utilisation par l'organisateur de son nom, de sa photo et des renseignements sur le prix, et ce, sans but commercial, en lien avec les missions de l'association et de la revue Sous Les Arcades dans les différents médias et supports de communication.

Sous les Arcades s'engage à mentionner l'auteur à chaque reproduction de l'image publiée.

L'Association signera une cession de droit d'auteur avec chacun des 30 participants dont l'image fera partie de la sélection du concours.

## Article 10 : Informatique et liberté

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

## Article 11 : Annulation du concours

Sous les Arcades se réserve le droit de procéder à tout moment et sans préavis à la modification du concours, à son interruption ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision.

**BULLETIN DE PARTICIPATION** (Annexe 1)

**Concours photos – Sous les Arcades 2025**

*“Élevages et paysages du Haut Agenais”*

**Nom :**

**Prénom :**

**Âge** (si moins de 18 ans) :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :**

**Mail :**

- Déclare participer au concours photos *“Élevages et paysage en Haut Agenais”* organisé par l'association Sous les Arcades.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À .....,

Le .....

Signature

Signature des parents  
avec la mention “Bon pour accord”